



REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES

ANIMATEUR
DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

PREAMBULE

Le présent référentiel relatif à la formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) a été élaboré conjointement par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports) avec l'appui de la commission des jeunes sapeurs-pompiers de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF).

Ce référentiel propose aux futurs animateurs de JSP différents parcours de formation en fonction de leurs disponibilités et/ou de leurs aspirations. Ainsi, il est possible de suivre une formation globale, sanctionnée par le diplôme d'animateur de JSP, ou une formation différenciée, aboutissant à la délivrance d'un certificat de formateur des JSP ou d'un certificat d'animateur des activités physiques et sportives des JSP.

Par ailleurs, ce travail collaboratif de la DGSCGC, de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et de la FNSPF vise à valoriser l'engagement des animateurs de JSP en reconnaissant les titulaires du diplôme d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers comme animateurs qualifiés pour exercer des fonctions d'animation en accueils collectifs de mineurs (ACM). Cette valorisation, menée dans le cadre des actions du rapport « Priorité jeunesse 2013 » (engagement n°37), se traduira par l'inscription du diplôme d'animateur de JSP à l'article 2 de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

CADRE D'ACTIVITES DE L'ANIMATEUR DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le cadre d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités.

DEFINITION DU CADRE D'ACTIVITES

ANIMATEUR DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Mission :

L'animateur de jeunes sapeurs-pompiers a pour mission, au sein d'une section de JSP, d'encadrer des préadolescents et des adolescents, dans le but de leur faire acquérir les connaissances et les techniques de secours relatives aux sapeurs-pompiers, de les initier aux activités physiques et sportives proposées aux JSP et de les préparer au brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

Cette mission se décline en deux activités principales :

- Dispenser une formation théorique et pratique essentiellement fondée sur l'apprentissage des techniques de secours ;
- Dispenser des séances pratiques d'activité physique prédéfinies dans le respect du développement biologique d'un jeune public (11 à 18 ans) et dans un cadre réglementaire, sous l'autorité d'un responsable de section.

Qualités requises :

- Rigueur
- Qualités relationnelles et d'écoute
- Bienveillance
- Adaptabilité
- Réactivité
- Capacité à travailler en équipe

Conditions d'accès à la formation :

En fonction des conventions établies entre le service départemental d'incendie et de secours et l'union départementale ou association départementale, notamment en matière d'assurance, la formation est ouverte à toute personne s'impliquant dans la formation des jeunes sapeurs-pompiers (sapeurs-pompiers ou non sapeurs-pompiers). Les candidatures des personnes non sapeurs-pompiers sont validées par l'union départementale ou l'association départementale.

- Etre majeur,
- Une expérience d'aide animateur, au sein d'une section de JSP, de six mois au moins est souhaitée pour préparer au mieux l'apprenant à suivre la formation d'animateur,
- Pour les sapeurs-pompiers, être titulaire de la formation d'intégration de sapeur-pompier professionnel ou de la formation d'équipier de sapeur-pompier volontaire adaptée aux activités réellement exercées.

Les personnes reconnues compétentes par l'union départementale ou l'association départementale de JSP, intervenant dans un domaine spécifique de la formation de JSP (titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), professeur d'éducation physique et sportive, chef de centre d'incendie et de secours, sapeur-pompier appartenant à une équipe spécialisée...) ne sont pas soumises au suivi de la formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers.

REFERENTIEL DES ACTIVITES DE L'ANIMATEUR DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le référentiel d'activités décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les activités liées au cadre d'activités.

1/ Encadrement des jeunes sapeurs-pompiers dans le respect du cadre réglementaire

Connaît et respecte le cadre réglementaire régissant les sections de jeunes sapeurs-pompiers et les accueils collectifs de mineurs

Assure la gestion collective ou individuelle de mineurs au sein d'un groupe

Veille à la sécurité physique et morale des mineurs

Repère les difficultés éventuelles d'un préadolescent ou adolescent, apporte une réponse adaptée à la situation et/ou informe le responsable de la section ou les parents

2/ Formation théorique et pratique des jeunes sapeurs-pompiers

Applique les textes relatifs à la formation des jeunes sapeurs-pompiers

Conçoit et anime des séquences de formation en cohérence avec le cursus de formation des JSP

Utilise les techniques et outils pédagogiques adaptés aux préadolescents et aux adolescents

Accompagne, conseille et oriente les JSP tout au long des séquences de formation

3/ Encadrement des activités physiques et sportives des jeunes sapeurs-pompiers

Dispense des séances d'activité physique prédéfinies et adaptées au développement biologique d'un jeune public

Réalise des actions de prévention en matière d'hygiène de vie visant à sensibiliser les jeunes

Prépare les jeunes aux épreuves physiques et sportives du brevet de JSP

Veille à la sécurité physique et au bien-être des jeunes sapeurs-pompiers

REFERENTIEL DES COMPETENCES DE L'ANIMATEUR DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le référentiel de compétences décrit ci-après ne se substitue pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités, il se limite à décrire les compétences liées à des activités et à les rédiger en terme de capacités à acquérir.

COMPETENCES DETAILLEES

Compétence 1 : Encadrer des jeunes sapeurs-pompiers dans le respect du cadre réglementaire

1-1 Maîtriser les dispositions réglementaires relatives aux jeunes sapeurs-pompiers et aux accueils collectifs de mineurs (ACM)

Savoirs associés	Cadre réglementaire relatif à l'encadrement des JSP Contexte des ACM Organisation d'un ACM Rôle de l'Etat
------------------	--

1-2 Conduire l'animation d'un groupe de mineurs, identifier les différents comportements, construire une relation de qualité, individuelle ou collective, et prévenir toute forme de discrimination

Savoirs associés	Principes de la dynamique de groupe Communication et développement des relations avec les mineurs Les comportements déviants pouvant apparaître chez les jeunes Sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles Le rôle et la posture de l'animateur face à ces situations
------------------	---

Compétence 2 : Organiser, animer et adapter une séquence de formation des JSP

2-1 Concevoir des séquences de formation conformément au cursus de formation des JSP

Savoirs associés	L'organisation et déroulement de la formation des JSP Le référentiel des activités et des compétences des JSP La démarche de conception d'une action de formation L'organisation et les épreuves du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers
------------------	---

2-2 Créer des conditions favorables à l'apprentissage des préadolescents et adolescents

Savoirs associés	Les caractéristiques biologiques et neurophysiologiques de l'enfant et de l'adolescent Le développement psychoaffectif Les conditions favorisant l'acquisition des savoirs et des savoir-faire
------------------	--

2-3 Mettre en œuvre les techniques et outils pédagogiques d'animation adaptés aux préadolescents et adolescents et maîtriser les techniques d'animation

Savoirs associés	Les techniques et méthodes pédagogiques Les outils pédagogiques L'animateur dans son rôle de pédagogue
------------------	--

Compétence 3 : Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un jeune public

3-1 Créer des conditions favorables à l'entraînement physique des JSP

Savoirs associés	Les éducatifs ludiques adaptés à la spécificité du public Le déroulement type d'une séance d'entraînement physique
------------------	---

3-2 Encadrer et animer une séance d'activité physique pour les JSP suivant une programmation prédéfinie

Savoirs associés	L'organisation et les particularités de l'entraînement par tranche d'âge La logique de planification des séances d'entraînement physique sur l'ensemble du cursus de formation du JSP Le déroulement type d'une séance d'entraînement physique La réglementation des épreuves sportives pratiquées par les JSP
------------------	---

3-3 Favoriser l'autonomie du préadolescent et de l'adolescent dans son entraînement physique

Savoirs associés	Les bonnes pratiques de vie en termes d'hygiène de vie et de bien-être Les pratiques accidentogènes
------------------	--